

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

**N° 324 : DEMANDE D'AIDE A L'INGENIERIE TERRITORIALE – ANIMATION ET
SUIVI DU PTRTE (2024) – REGION GRAND EST**

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à 17 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le deux avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – GUILLEMOT – JANSON – JESSON – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – PILLET – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VALENTIN – VETU – VOISIN-DIT-LACROIX. Mmes CHOCARDELLE – MICHEL – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants

MM. COLMART – DEGRAMMONT. Mmes BOUTILLIER – BUTIN.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

M. DOUCET pour M. LEBAS

M. SCHULLER pour Mme DROUIN

Mme CHOCARDELLE pour Mme BOULOY

M. VOISIN-DIT-LACROIX pour M. JACQUET

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. LEFORT. Mme MAGNIER

Délégués suppléants

MM. HERBILLON. Mme LAURENT.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – BONNET Marcel – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GALLOIS – GALICHET Gérard – GILLET – GOURNAIL – HEINIMANN – MANGEART – NAMUR – ROSSIGNON – VANSANTBERGHE. Mmes GALICHER – LIZOLA – MORAND.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – ARNOULD – APPERT Didier – APPARU – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – DEFORGE – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERISSANT – JACOB – JESSON Jacques – JOPPE – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – HUVET – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice : 48

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29

M. Jean-Pierre COLPIN a été désigné secrétaire de séance.

ACTE REÇU LE
24 AVR. 2024
PREFECTURE DE LA MARNE

Rapport de Monsieur le président :

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'animation et le suivi du contrat « Pacte territorial de relance et de transition écologique » (PTRTE) signé le 21 décembre 2022, entre l'Etat, la Région Grand Est et les communautés de communes et d'agglomération de Châlons-en-Champagne, Moivre à la Coole et Région de Suippes.

Le suivi et l'animation du PTRTE intègrent les phases suivantes :

- Animer et coordonner les comités techniques et de pilotage mis en place dans le cadre de la gouvernance de suivi,
- Assurer l'animation des groupes de travail avec les collectivités locales (EPCI – communes) et les partenaires,
- Assurer le suivi des tableaux de bord des actions et projets du territoire,
- Participer à l'actualisation des fiches actions des projets,
- Réactualiser le projet de territoire du Pays de Châlons-en-Champagne,
- Accompagner les EPCI et les communes du PETR ainsi que les autres porteurs de projets et faciliter le montage et l'instruction des dossiers dans le cadre de la contractualisation,
- Mise en place par le PETR des modalités d'animation de ses instances exécutives (commissions de travail et bureau), délibératives (préparation des comités syndicaux).

Pour la réalisation de cette démarche, le PETR s'est entouré de l'aide de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne, dans le cadre des missions du programme de travail annuel portées par l'Agence d'urbanisme et de développement du Pays et de l'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Le PETR sollicite auprès de la Région Grand Est dans le cadre de son dispositif « soutien à l'ingénierie territoriale » une aide financière en matière d'ingénierie d'appui au suivi et à la conduite du PTRTE signé pour l'ensemble des phases d'animation des instances (Cotech et COPIL) et groupes de travail nécessaires, ainsi que pour la réalisation des documents et outils supports de suivi et d'évaluation.

Aussi, la demande d'aide financière sollicitée pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural aura comme objectif de couvrir les frais d'ingénierie pour cette animation et le suivi de la démarche menée sur l'année 2024 du PTRTE dans le cadre du programme de travail partenarial menée avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons en Champagne.

Le montant sollicité dans le cadre de ce dispositif correspond à 20 000 €, soit le plafond d'aide par poste.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du PETR du Pays de Châlons en Champagne,

VU la Convention cadre pluriannuelle entre le PETR et l'AUDC 2023-2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide :

- d'autoriser le Président à solliciter les demandes de subvention auprès de la Région Grand Est,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE

24 AVR. 2024

PREFECTURE DE LA MARNE



Le Président,

Jacques JESSON